

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 15 Mai 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 110/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Mai 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : GENS DU VOYAGE – Approbation des statuts du SIGETA

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-201660116 portant modification du syndicat mixte intercommunal pour la gestion des terrains d'accueil (SIGETA),
Vu les statuts du SIGETA voté le 28 mars 2018.

Considérant que le SIGETA était composé de la CC de la Semine et des communes de Challonges, Contamine-Sarzin, Frangy et Usinens.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône, au titre de sa compétence « Gens du Voyage », doit adhérer au SIGETA en lieu et place de l'ex-Communauté de Communes de la Semine et des communes de Challonges, Contamine-Sarzin, Frangy et Usinens.

Considérant que, pour se faire, le SIGETA a validé ses nouveaux statuts le 28 mars 2018, lesquels incluent la Communauté de Communes Usse et Rhône parmi ses membres.

Le Président propose au Conseil communautaire de valider les nouveaux statuts du SIGETA pour permettre à la Communauté de Communes Usse et Rhône d'adhérer au SIGETA sur l'ensemble de son périmètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les statuts du SIGETA annexés ci-joint.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le 
ID : 074-200070852-20180515-CC_110_2018-DE

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.